BARÈME DE PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET TARIFS 2024



LOIRE • SIEL



LES COMPÉTENCES DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité) Pages **ÉLECTRIFICATION** Travaux de dissimulation Travaux d'extension - opérations publiques Travaux d'extension - opérations privées Travaux de renforcement des réseaux GAZ 5 **ÉQUIPEMENTS** 6 Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications Travaux d'extension de génie civil de télécommunications Raccordement au réseau fibre THD42® pour les nouvelles constructions après le 1er janvier 2019 Usage numérique Adhésion zone THD42® **COMPÉTENCES OPTIONNELLES** (à la carte pour les collectivités) **ÉCLAIRAGE PUBLIC** (maintenance, mise en lumière, travaux...) 8 **ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)** 9 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR 10 MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique «SAGE», télégestion, Prosper...) 11 **RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS ROC42®** 11 **GÉOLOIRE42®** 12 **BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EBORN** *12* RÉSEAU INDÉPENDANT DE FIBRE OPTIQUE (interconnexion loT et bâtimentaire) <u>12</u> **GROUPEMENTS D'ACHATS GAZ, ÉLECTRICITÉ ET BOIS** 13

DES COMPÉTENCES AU CŒUR DES GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire a été créé en 1950 par les communes de la Loire afin d'assurer la bonne gestion de leurs réseaux électriques. Syndicat mixte, il regroupe toutes les communes de la Loire (323), 23 structures intercommunales et le Conseil départemental.

À la demande de ses membres, le syndicat a développé des compétences en matière d'électrification, d'éclairage public, d'efficacité énergétique et d'aménagement numérique. L'activité du syndicat repose ainsi sur des compétences obligatoires pour le compte de tous ses adhérents et des compétences optionnelles « à la carte » choisies par les collectivités.

LES STATUTS DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE DÉFINISSENT :

- les compétences du syndicat, obligatoires et optionnelles.
- les modalités de participation financière des adhérents, en instaurant un système contributif.

LE SYSTÈME CONTRIBUTIF

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire mobilise ses ressources en les mutualisant afin de soutenir financièrement les opérations menées pour ses adhérents.

Les communes sont ainsi réparties en six catégories, en fonction de leur régime de perception de l'Accise (ancienne Taxe Communale et départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (urbain : A-B-C / rural : D-E-F) et de leur niveau de richesse (moyenne des 4 taxes, DGF...).

MOINS LA COMMUNE DISPOSE DE RESSOURCES ET PLUS LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE PARTICIPE AUX TRAVAUX DANS UN OBJECTIF DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE.

À chaque catégorie de communes correspond un barème d'aides financières apportées par le SIEL-Territoire d'énergie Loire, par compétence, comprenant une part fixe et une part variable. Les groupements de communes s'acquittent d'une contribution statutaire, calculée sur la base du nombre moyen d'habitants par commune. Le barème de contributions applicable aux groupements est celui de la commune concernée par l'opération (sauf cas particulier : SAGE et SIG).

LES TARIFS POUR LES TIERS

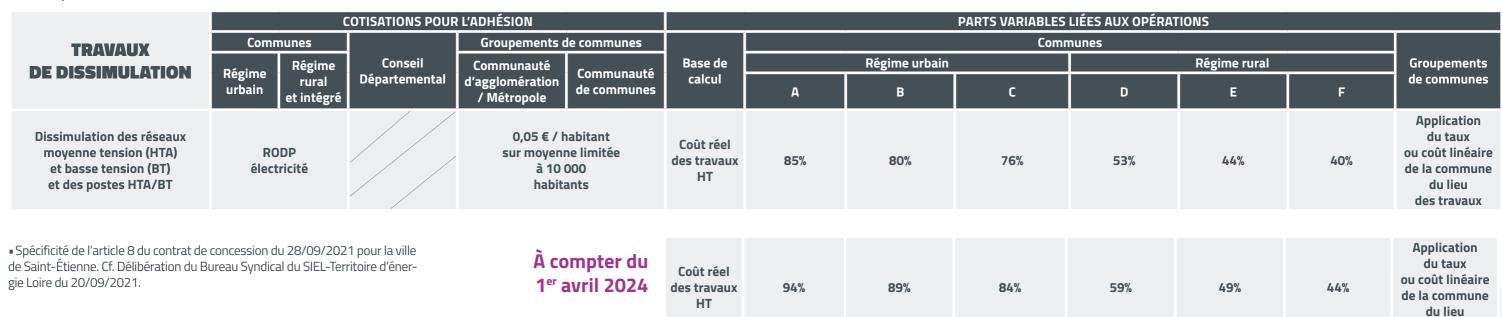
Certains travaux ou prestations du SIEL-Territoire d'énergie Loire sont facturés à des tiers (personnes physiques ou morales) notamment pour les opérations d'extension des réseaux électriques ou télécom (opérations privées), les raccordements THD42® ou les services offerts par le SPIC ROC42®.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)



RODP = Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024



TRAVALIV	C	OTISATIONS POUR					PARTS VARIABLES L	IÉES AUX OPÉRA	TIONS		
TRAVAUX	Communes		Groupements de communes				Comm	unes			
D'EXTENSION	Régime Régime	Conseil	Communauté Communauté	Base de		Régime urbain			Régime rural	,	Groupements
Opérations publiques	urbain rural et intégré	Départemental	d'agglomération / Métropole de communes	calcul	А	В	С	D	Е	F	de communes
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT				Coût réel des travaux HT					60%		Application
Extension de réseaux électriques pour un branchement individuel	RODP électricité			Part fixe selon la puissance électrique kVA					599 € si ≤ 36 kVA 200 € de 36 à ≤ 60 l '99 € de 60 à ≤ 120 7 198 € > 120 kVA	kva kva	du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
pour un branchement individuel				+ coût mètre linéaire				62.90 € / ml si	nl si extension soute extension souterra E / ml si extension a	aine coordonnée	
Branchements secs communaux sans extension								100% déduct	ion faite de 40% de par le Tarif (PCT)	Part Couverte	

des travaux

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

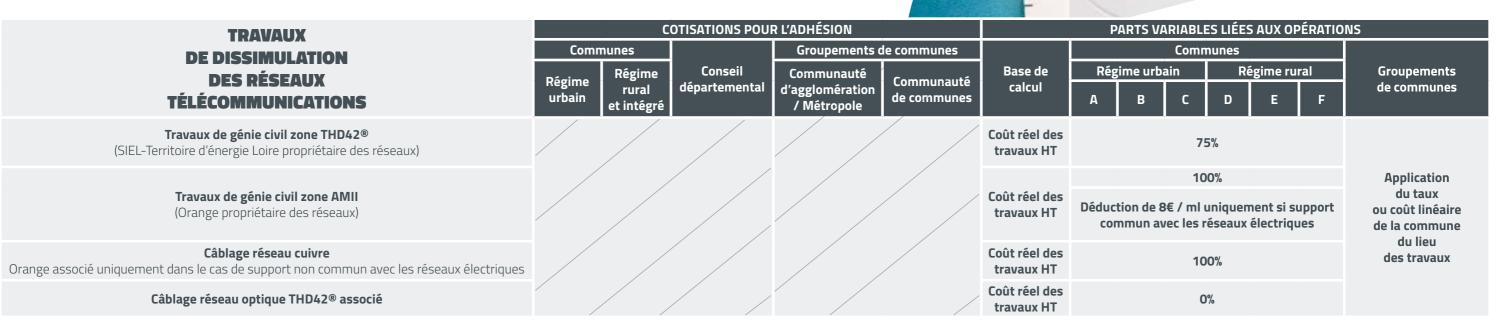
			PARTS \	/ARIABLES	S LIÉES	S AUX OPÉRATIO	NS À LA CHARGE DE	S PÉTITIONNAIRES
TRAVAUX							Commune	5
D'EXTENSION	Base de calcul		Régime urbair	ŋ	ļ			Régime rural
Opérations privées		А	В	С		D	E	F
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT	Coût réel des travaux HT							60% à la charge du pétitionnaire
Extension de réseaux électriques en domaine public pour un branchement individuel	Part fixe selon la puissance électrique kVA							1 200€ si ≤ 36 kVA 2 399€ de 36 à ≤ 60 kVA 4 799 € de 60 à ≤ 120 kVA 7 198 € > 120 kVA
pour un branchement muividei	electrique RVA		Gestion ENEDI	S			62.90€	0 € / ml si extension souterraine seule /ml si extension souterraine coordonnée 38.42€ /ml si extension aérienne
Extension de réseaux électriques en domaine privé pour un branchement individuel	Coût réel des travaux HT							60% à la charge du pétitionnaire
Extension de réseaux électriques et création de poste HTA/BT avec réseau HTA sans instruction d'urbanisme	Coût réel des travaux HT						60% à la charge du pétitionnaire	

		C	OTISATIONS POUR	R L'ADHÉSION				PAF	TS VARIABLES LIÉ	ES AUX OPÉRATIO	NS		
TRAVAUX	Comi	munes		Groupements	de communes				Commu	nes			
DE RENFORCEMENT	Régime	Régime	Conseil	Communauté	Communauté	Base de		Régime urbain			Régime rural		Groupements
DE RÉSEAUX	urbain	rural et intégré	départemental	d'agglomération / Métropole	de communes	calcul	А	В	С	D	E	F	de communes
Renforcement de réseaux électriques BT avec ou sans autorisations d'urbanisme (évolution d'installations existantes)		ODP tricité		0,05 € / l sur moyen à 10 habit	ne limitée 000	Coût réel des travaux HT					0%		Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

		C	OTISATIONS POU	R L'ADHÉSION				PA	RTS VARIABLES LI	ÉES AUX OPÉRATIO	NS		
7 607	Comm	nunes		Groupements o	de communes				Comm	unes			
GAZ	Régime	Régime	Conseil	Communauté	Communauté	Base de		Régime urbain			Régime rural		Groupements
	urbain et intégré	départemental	d'agglomération / Métropole	de communes	calcul	А	В	С	D	E	F	de communes	
Distribution gaz (lotissements / zones d'activités)		RODP gaz				Coût réel des travaux HT			100)%			Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)





		С	OTISATIONS POUI	R L'ADHÉSION			PARTS VARIABLI	ES LIÉES AUX OPÉRATION	ONS
TRAVAUX D'EXTENSION	Comr	nunes		Groupements d	le communes		Comn	nunes	
DE GÉNIE CIVIL	Régime	Régime	Conseil départemental	Communauté d'agglomération	Communauté	Base de calcul	Régime urbain	Régime rural	Groupements de communes
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	urbain	rural et intégré	•	/ Métropole	de communes	cuicui	A B C	D E F	ac communes
Génie civil pour une opération individuelle sur domaine public (Zone THD42® / Zone AMII)	etintegre					Coût réel des travaux HT	56.41 € / ml si extens 23.68 € / ml si ext	sion souterraine seule ension coordonnée	
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public ou privé en Zone THD42® (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités)	ne,			Coût réel des travaux HT	10	0%	Application du taux ou coût linéaire de la commune		
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public		/				Coût réel des	10	0%	du lieu des travaux
ou privé en Zone AMII (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités)						travaux HT	Déduction de (uniquement sur		

COTISATIONS POUR L'ADHÉSION RACCORDEMENT Communes Groupements de communes **AU RÉSEAU FIBRE THD42®** PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS **POUR LES NOUVELLES** Conseil Régime Communauté Régime Communauté départemental **CONSTRUCTIONS APRÈS** d'agglomération rural urbain de communes et intégré / Métropole **LE 01 JANVIER 2019** 748 € par projet (lotissement ou immeuble) x nombre de points d'adduction + 616 € / lot ou habitation ou Application du taux ou coût Opération collective logement à charge de l'EPCI, de la commune ou du particulier linéaire de la commune du lieu des travaux Opération individuelle 1 364 € par logement

		COTISATIONS POU	R L'ADHÉSION				PARTS V	ARIABL	ES LIÉES	S AUX OF	ÉRATIO	NS
	Communes		Groupements o	de communes				Comi	munes			
USAGE NUMÉRIQUE*	Régime Régime	Conseil	Communauté	Communauté	Base de	Ré	gime url	oain	Ré	gime ru	ral	Groupements
	urbain et intégré		d'agglomération / Métropole	de communes	calcul	А	В	С	D	E	F	de communes
Fonctionnement caméra à partir du réseau fibre THD42®	8 € par caméra	+ 30 € par Nœud F	ue / mois						/		Application du taux ou coût linéaire	
Fonctionnement pour interconnexion passive de bâtiment public à partir du réseau fibre THD42®	5			/					de la commune du lieu des travaux			

^{*}Ne concerne que les communes ayant bénéficié de l'expérimentation GFU dans le cadre de l'article 9.4 de la convention de délégation de service public, expérimentation valable jusque mai 2024 pour les opérations engagées avant 2023.

		С	OTISATIONS POU	R L'ADHÉSION			F	PARTS V	ARIABL	ES LIÉES	S AUX OP	ÉRATIO	NS
	Com	munes		Groupements o	de communes				Comi	munes			
	Régime	Régime	Conseil	Communauté	Communauté	Base de	Ré	gime urb	ain	Ré	égime rur	ʻal	Groupements
	urbain	rural et intégré	départemental	d'agglomération / Métropole	de communes	calcul	А	В	С	D	E	F	de communes
ADHÉSION ZONE THD42®				0,30€ / h	abitant								Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

Durée de l'adhésion : 6 ans puis renouvellement annuel par tacite reconduction.

			COTIS	SATIONS POUR L'A	ADHÉSION				PAR'	TS VARIAI	BLES LIÉE	S AUX OP	ÉRATION	IS	
ÉCLAIRAGE		Comn	nunes			Groupements o	le communes				Comn	nunes			
PUBLIC	Régim	e urbain		ne rural ntégré	Conseil départemental	Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	Base de calcul	A R	égime urt B	c C	D R	égime rur E	al F	Groupements de communes
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement			9		/						
Maintenance complète	7.86 €/foyer	36.07 €/foyer	5.76 €/foyer	25.35 €/foyer								/			
Maintenance complète LED		35.49 €/foyer		22.67 €/foyer					/	/					
Maintenance simplifiée	6.35 €/foyer	28.37 €/foyer	4.81 €/foyer	20.37 €/foyer		Application	n du taux					/			
Maintenance simplifiée LED		26.28 €/foyer		16.72 €/foyer		de la commu des tra				/					
Nettoyage complémentaire		18.53 €	E/foyer									/			
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans	7.86 €/foyer	32.47 €/foyer	5.76 €/foyer	22.79 €/foyer						/					
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans - LED		31.87 €/foyer		20.10 €/foyer									/		
Pose / dépose d'illuminations							Coût horaire (nacelle avec équipe sur place)								
Prix de l'énergie ⁽¹⁾		majoration e		kVA : 182.49 € 08 € TTC (soit 21 évolution de la T				/	/				Application du taux de la		
Travaux neufs d'éclairage public non éligibles aux certificats énergie											10	0%			commune du lieu des travaux
Travaux neufs d'éclairage public éligibles aux certificats énergie (installations construites avec du matériel performant)								Coût réel des travaux HT dont 8.5% de maîtrise d'œuvre pour les							ues travaux
Mise en lumière (bâtiments, monuments)								non-adhérents à la compétence maintenance.	93%	92%	88%	71%	60%	45%	
Travaux éclairage terrains de sports			0 € si	1 € par foyer adhésion à la ma				0% de maîtrise d'œuvre si adhésion à la maintenance.		32%	33%	7 1 7	33%		
Travaux équipements électriques (prises marché, prises foraines)								a la mamtenance.							
Travaux neufs d'éclairage public, mise en lumière listés ci-dessus et mise à disposition de Géoloire (communes non adhérentes réalisant la maintenance de leurs installations éclairage public en régie)															

⁽¹⁾ Prix de l'énergie : Actualisation au Comité Syndical de février 2024.(2) TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public de l'Électricité (ou tarif d'acheminement de l'électricité).

⁽³⁾ CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité.



ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

d'urbanisme (élaboration de PLU, PLUi) (Option 2)

Réponse aux certificats et autorisations d'urbanisme avec les réseaux téléphoniques Vérification des propositions techniques et financières d'ENEDIS Conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement (élaboration zones d'aménagement, sectorisation de la taxe d'aménagement) (Option 1) Conseil administratif et technique dans l'élaboration et la révision générale des documents

		COTISATIO	NS POUR L'ADHÉSION		PARTS	VARIABLES	S LIÉES AUX	OPÉRATIO	NS
Comr	nunes		Groupements de comm	nunes					
Régime urbain	Régime rural et intégré	Conseil départemental	Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Bas	se de calcul		
	0 € er	zone THD, selon	barème pour zone AMII ci-dessous						

Selon barème établi par tranche ci-dessous

Coût forfaitaire par acte 698 € / jour

POUR LES COMMUNES EN ZONE AMII

COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom	55€	110€	165€	220€	270€	325€	380€	485 €	490€
Option 1	110€	325€	550€	750€	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425€	650 €	850€	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

COMMUNES URBAINES*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

^{*}percevant la TCFE (Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité).

POUR LES COMMUNES HORS ZONE AMII

COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom									
Option 1	110€	325€	550€	750€	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425€	650€	850 €	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

COMMUNES URBAINES*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

PRODUCTION DIÉI ECTRICITÉ /		COTISATIO	NS POUR L'ADHÉSION		PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR	Communes		Groupements de comm	unes	
DISTRIBUTION DE CHALEUR	Régime Régime rural urbain et intégré	Conseil départemental	Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	Base de calcul
Chaufferies bois			100€		
Installations solaires thermiques			10€		Loyer sur 10 ans
Production d'électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque et hydro-électrique)					Sur études
Installations solaires photovoltaïques : suivi de production quand le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage	S	ielon barème établ	i par tranche. Voir ci-dessous.		
Frais de maîtrise d'œuvre de 8,5% sur les opérations énergies renouvelables quand maîtrise d'ouvrage par la collectivité					8,5% du coût réel total HT des travaux
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) solaire photovoltaïque		698€ pa	ar jour taux expert		en fonction d'une convention spécifique

Précisions pour les chaudières bois : maitrise d'ouvrage ou exploitation par le SIEL-TE42

P4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation		Coût réel / 20 an		
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance		Coût annuel		
		CRITÈRES SELON INSTALLATION				
		Puissance bois	par kW	15€		
Р3	Provisions pour gros entretien et remplacement	Puissance de secours	par kW	2€		
		Longueur réseau de chaleur	par ml	2€		
		Sous-station	par unité	400€		

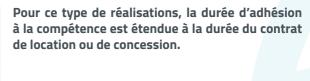
Précisions pour les installations solaires thermiques : maitrise d'ouvrage SIEL-TE42

Р4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation	Coût réel / 1 an ou 10 ans		
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance	Coût annuel		
Р3	Provisions pour gros entretien et remplacement	Investissement brut	1% du coût total de l'installation		

Précisions pour le suivi de production des installations photovoltaïques lorsque le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage*

				_					
	0 à 9 kWc	> 9 à 36 kWc	> 36 à 99 kWc	100 à 300 kWc	Au-delà				
Prix adhérent par an	140€	245€	360 €	630€					
Option communication par an		54 €							
Option communication fixe		Devis							
Audit de l'installation									
Option petit entretien (P2)	195€	220€	350€	445€					







	COTISATIONS POUR	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION			PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						
MAÎTRISE	Communes	Groupements de communes				Comr	nunes				
DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE	Régime Conseil Communauté Communauté		Base de calcul	Régime urbain			Régime rural			Groupements	
	Régime Conseil rural départemental d' et intégré	d'agglomération de communes / Métropole		A	В	С	D	Е	F	de communes	
SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique)	Selon barème établi par tran	nche. Voir ci-dessous.				/					
ou SAGE « convention jour »	taux technicien : 37 taux expert : 698								/ /		
Option « maintenance télégestion »	220 5 / 22 22	ar cito	Coût réel des travaux TTC + nombre								
Option « installation d'un système de télégestion incluant la maintenance »	220 € / an pa 1 € / an par point		de jours de développement	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Option «superviseur»	220 € / a	an									
Option «télégestion»	taux technicien : 37	77 € nar iour						/			
Option « bâtiments publics et réhabilitations »	taux expert : 698							/			
Outil de prospectives énergies (PROSPER) / Animation plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)	Mise à disposition	on gratuite				/			/		

Barème SAGE hors convention jour

La contribution au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) est établie à partir du barème suivant. Ce barême est indexé sur le taux du GVT du SIEL-Territoire d'énergie Loire (glissement vieillesse technicité).

Pour les groupements de communes, c'est la population moyenne des communes membres qui est prise en compte.

CONTRIBUTION EN €

Population	0 / 99	100 / 199	200 / 299	300 / 399	400 / 499	500 / 599	600 / 699	700 / 799	800 / 899	900 / 999	1 000 / 1 499	1 500 / 1 999	2 000 / 2 499	2 500 / 2 999	3 000 / 3 999
A B C et groupements	129€	258 €	387 €	517 €	646€	775€	904€	1 033 €	1 162 €	1 292 €	1 937 €	2 583 €	3 229 €	3 875 €	5 166 €
DEF	81 €	161 €	242€	322€	403 €	484 €	564 €	645€	725€	806 €	1 209 €	1 612 €	2 015 €	2 418 €	3 223 €

À partir de 4 000 habitants, ajouter 1 292 € (communes urbaines) ou 806 € (communes rurales), par tranche de 1000 habitants.



Nombre de capteurs installés	1 à 1000	1 001 à 5 000	5 001 à 10 000	à partir de 10 000
Tarifs HT / mois	0.31€	0.23€	0.19€	0.15€

TARIFS POUR LES TIERS (SPIC - Service Public Industriel et Commercial)	PART FIXE	PARTS VARIABLES LIÉES AU NOMBRE DE CAPTEURS
Tarif d'utilisation annuelle du réseau public HT	500 €	Lire le barème établi par tranche ci-dessous.

Nombre de capteurs installés	1 à 1000	1 001 à 5 000	5 001 à 10 000	à partir de 10 000
Tarifs HT / mois	0.31 €	0.23 €	0.19€	0.15€

*Actualisation au Comité de février 2024.

Tarif HT transmission de flux de données supplémentaires par commande

^{500 €}

		COTISATION	IS POUR L'ADHÉSI	ON		
GÉOLOIRE42®	C	ommunes		Groupements de communes		
GEOLOIRE42®	Régime urbain	Régime rural et intégré	Conseil départemental	Communauté d'aggloméra- tion / Métro- pole	Communauté de communes	
Géoloire42					400€	
Option - couches supplémentaires						
Option - connexions passerelle ADS		e établi par catégorie. r ci-dessous.		Tarifs sur convention.	220€	
Option - visualisation smartphone	2011	ci dessousi		Compendion	220€	
Option - grand public						
Option supplémentaire - accès au logiciel ADS		Selon barème établi	par catégorie. Voir	ci-dessous.		
Géoloire42 Adresse	Adhérent Géoloire42 : gratuit. Non adhérent Géoloire42 : 10 € / an.					
Géoloire42 THD		Gratuit pour les EPCI ac	lhérents et comm	unes membres		

Tarif non indexé : adhésion en cours au 31/12/23

Catégories	А	В	С	D	Е	F	Communauté de communes	Communauté d'agglomération (CA)
Adhésion	380€	380 €	320€	260 €	240€	220€	400 €	Tarifs sur convention en fonction de la strate
Tarif pour option supplémentaire	200€	200€	180 €	140 €	130€	120€	220€	et des besoins de la CA
Logiciel ADS	4 014 €	3 284 €	2 372 €	2 007 €				

Tarif indexé : nouvelles adhésions ou renouvellement

Adhésion	413 €	413€	347€	282 €	261€	239€	434€	Tarifs sur convention en fonction de la strate
Tarif pour option supplémentaire	217 €	217 €	195€	152 €	141€	130€	239€	et des besoins de la CA

Indice de révision : SYNTEC.

Logiciel ADS: 1ère année: coût acquisition + coût maintenance. Années suivantes: coût maintenance uniquement.

OPTIONS (couches supplémentaires, connexions passerelles Autorisation de Droit des Sols, visualisation smartphone, grand public).



BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Fourniture bornes de recharge des véhicules électriques

Exploitation bornes de recharge des véhicules électriques (50% à la charge de la collectivité déduction faite de recettes bornes)

COTISATIONS POUR L'ADHÉSION						
Communes			Groupements de communes			
Régime urbain	Régime rural et intégré	Conseil départemental	Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		

975€

Coût réel de la borne HT (montant subvention potentielle déduit)

Base de calcul

Par borne par an



Groupements

100%

Vos bornes de recharge



RÉSEAU INDÉPENDANT DE FIBRE OPTIQUE : Interconnexion IoT et bâtimentaire

Aide technique à la conception d'un réseau indépendant de fibre optique (interconnexion IoT et bâtiment)

COTISATIONS POUR L'ADHÉSION						
Communes		Consoil	Groupements de communes			
Régime urbain	Régime rural et intégré	Conseil départemental	Communauté d'aggloméra- tion / Métropole	Communauté de communes		
	t	aux technicien : 377 € par jou taux expert : 698 € par jour	r			



C	Communes		Groupements de communes		
Régin urbai	e Régime rural et intégré	-	Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	PARTS VARIABLES

Gaz naturel	Électricité	PDL = points de livraisons.		
	Tarif C5 puissance souscrite < 36 kVA	< 5 PDL : 50 €		
		5 à 9 PDL : 75 €		
Tarif T1 / T2 Consommation < 300 MWh/an		10 à 14 PDL : 100 €		
		15 à 19 PDL : 150 €		
		20 à 50 PDL : 200 €	0.40€ / MWh consommé	
		> 50 PDL : 300 €		
Tarif T3 / T4 Consommation > 300 MWh/an	Tarif C4/C3/C2/C1 Puissance souscrite > 36 kVA	300€		
Groupement d'achat d'énergie gaz naturel et électricité		400€	0.40 € / MWh consommé	
Groupement d'achat bois	s (granulés et plaquettes)	Gratuit		

Prix de la fourniture d'énergie hors toutes taxes.

Veuillez vous renseigner auprès du service transition énergétique.

MODE DE RÉVISION DES CONTRIBUTIONS

- Les contributions sont votées au Bureau Syndical de fin d'année.
- Les contributions peuvent évoluer en fonction de l'index TP12, du glissement vieillesse technicité et de l'index ING.
- Les intérêts moratoires sont perçus si le règlement est au-delà de 30 jours (à partir de la date d'envoi du titre plus 2 jours de transmission par la Trésorerie).



LOIRE • SIEL

www.te42.fr









LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE EN RÉSEAU...



Le SIEL-Territoire d'énergie Loire s'engage également avec 12 autres syndicats d'énergie au sein de Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA).

En savoir plus : teara.fr X in









Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie).

En savoir plus : fnccr.asso.fr X in YouTube +







SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

4 avenue Albert Raimond CS 80019 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex Accueil: Tél. 04 77 43 89 00 Mail. siel@siel42.fr Fax. 04 77 43 89 13